

**Direction Départementale
 des Territoires et de la Mer
 du Var**
 Service Environnement Forêt

**imprimé
 n° 1**

PERIODE DU 1er FEVRIER AU 31 MARS

DECLARATION D'INCINERATION EN FORET OU A MOINS DE 200 METRES
 (il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné _____
 demeurant à _____

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Brûler des végétaux coupés	DATE : (30 jours maximum)
<input type="checkbox"/> Brûler des végétaux sur pied	COMMUNE : LIEUX-DITS :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

INCINERATION DE VEGETAUX COUPES	INCINERATION DE VEGETAUX SUR PIEDS
ne procéder à l'incinération de végétaux secs qu'en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air, entre 8h et 16h30	ne procéder à l'incinération qu'en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air, entre 8h et 16h30
ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres	ne pas incinérer plus de 2000 mètres carrés d'un seul tenant
constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur	procéder par bandes successives
ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum	ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) : _____ _____	surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) : _____ _____
après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion	après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
m'assurer de l'extinction complète des foyers	m'assurer de l'extinction complète des foyers
présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération	présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à _____, le _____
 (Signature)

VISA DU MAIRE DE _____

le _____

NB : Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer **au moins 10 jours avant la date prévue** à la Mairie du lieu de l'opération.

Destinataires :

- Intéressé
- Mairie



Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Direction de l'Évaluation et de la Prospective
Évaluation des performances des établissements scolaires
Année scolaire 2013-2014

PROFESSEUR DES MATIÈRES DE L'ÉPREUVE

ÉPREUVE DE FRANÇAIS (L1)

Prénom : _____

Nom : _____

Matricule : _____

Adresse : _____

Cité : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Établissement : _____

Adresse : _____

Cité : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Signature : _____

Date : _____



Ministère de l'Éducation nationale
 Direction de l'évaluation, de la prospective et de la recherche
 10 rue de la Harpe, 75005 Paris

10/11

PROCESUS DE LA QUALITÉ DE L'ÉVALUATION

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010

Document de travail - Version 1.0 - Juin 2010



République Française
 Ministère de l'Éducation Nationale
 Direction des Établissements de l'Enseignement Supérieur

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
 Direction des Établissements de l'Enseignement Supérieur

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
 Direction des Établissements de l'Enseignement Supérieur

Arrêté n° ... du ...

Arrêté n° ... du ...